

4. Organisation du Système de Soins

4.1 Réunions



Le médecin-conseil référent des établissements hospitaliers mène ses missions en partenariat avec la DDASS et l'ARH.

Mme le Dr Parotte Valente, médecin-conseil chef de service est référent des 3 établissements hospitaliers de la circonscription.

A ce titre, elle assiste aux différentes réunions à l'Agence Régionale de l'Hospitalisation, aux commissions médicales d'établissements (CME), à la cellule de coordination territoriale nord.

ZOAST (zone organisée d'accès aux soins transfrontaliers) :

Le médecin-conseil chef a poursuivi sa collaboration à l'élaboration de la convention franco-belge qui a été signée le 30.06.2008. Celle-ci permet aux patients français de bénéficier de soins programmés à l'hôpital d'Arlon en Belgique, sans avoir à demander l'accord du médecin conseil national. De même, les ressortissants belges peuvent être pris en charge en France à l'hôpital de Mont Saint Martin.

Mme le Dr Parotte Valente et Mme le Dr Pierre, médecin-conseil, ont par ailleurs formé les médecins de l'hôpital d'Arlon à la législation française.

4.2 Maîtrise médicalisée hospitalière

Le médecin-conseil chef a rencontré les chefs d'établissements, présidents de CME et médecins des hôpitaux de Joeuf, Briey et Mont Saint Martin.

Les thèmes abordés sont la tarification à l'activité, les prescriptions d'indemnités journalières, de transports, d'antibiotiques, de médicaments génériques, de statines, ainsi que l'ordonnancier bi-zone et la iatrogénie médicamenteuse.

Des mémos élaborés par la Cnamts et la HAS ont été remis aux participants.

4.3 Planification/Offre de soins



Deux hôpitaux de la circonscription ont fait l'objet de missions d'inspection

SECTEUR SANITAIRE

Plaintes :

Le service médical instruit les plaintes des assurés à l'encontre des centres hospitaliers notamment cette année à Mont Saint Martin et à Briey.

Missions d'inspection :

Deux missions ont été réalisées aux centres hospitaliers de Mont Saint Martin et de Briey. Elles ont été déclenchées en raison de problèmes de maltraitance sur personnes âgées et de dangerosité dans la pratique d'un médecin.

Mise sous tutelle :

En graves difficultés financières, l'hôpital de Mont Saint Martin a été placé sous tutelle par l'ARH.

Mme Parotte Valente a assisté à 8 réunions dans le cadre de la mise en

place de cette tutelle.

Présentation au CROS (Comité Régional d'Organisation Sanitaire) : Le service médical a émis un avis aux demandes d'autorisation d'activité de chirurgie ambulatoire et d'hospitalisation de jour déposées par l'hôpital de Briey.

Les services de chirurgie ambulatoire, d'hospitalisation à domicile de l'hôpital de Briey, et d'hospitalisation à domicile de l'hôpital de Mont Saint Martin ont fait l'objet de **visites de conformité**.

SECTEUR MEDICO-SOCIAL

Un avis a été donné pour le **CROSMS** (Comité Régional d'Organisation Sanitaire et Médico-Social) suite à la demande de création d'un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés à Haucourt Moulaine.

Des négociations des conventions tripartites de l'unité de soins de longue durée de l'hôpital de Mont Saint Martin et des maisons de retraite de Labry, Briey, Joeuf et Longwy ont eu lieu.

Le service médical a participé au **GIRAGE** des maisons de retraite de Jarny, Longwy, Labry et Briey. Il consiste à évaluer la perte d'autonomie des personnes âgées dépendantes.

Mme le Dr Parotte Valente a réalisé la validation des coupes **PATHOS** des maisons de retraite de Labry et de Mars la Tour.

Ces coupes permettent de définir les soins médico-techniques nécessaires à la prise en charge de toutes les pathologies présentées par les personnes âgées de l'établissement.

2008

Rapport d'activité

Service Médical de LONGWY (54)



Faits marquants 2008

- Mise en place de la gestion des fiches constats et progrès par le biais de l'applicatif Arpège (système commun à toutes les régions de France),
- signature d'une convention de partenariat avec la Cpm de Longwy le 10.09.2008,
- audit du système de management de la qualité (SMQ) le 20.11.2008 dont les résultats ont été très satisfaisants.

Effectifs de l'échelon local

- 1 médecin-conseil chef
- 3 médecins-conseils
- 1 responsable administratif
- 1 responsable adjoint
- 1 cadre
- 10 agents administratifs

Un fait important est à mentionner : la restructuration complète du site d'Homécourt et de son activité depuis le 13 février 2008. Celle-ci est liée à la fois à des travaux réalisés par la Cpm mais également à la pénurie annoncée de médecins-conseils sur le site. Les contrôles effectifs sont désormais tous effectués sur Longwy ce qui occasionne des trajets importants pour certains assurés. Toutefois, pour faciliter ces déplacements, nous avons élaboré un plan et un itinéraire que nous joignons aux convocations. Les médecins-conseils ont également la possibilité de se rendre au domicile des patients éloignés si leur état de santé le nécessite.

1. La certification

La démarche qualité s'est articulée autour de plans d'actions successifs permettant de repérer et de formaliser des objectifs et les moyens de les atteindre.

Dans un souci d'amélioration continue, l'implication de la hiérarchie a permis de prévoir pour 2009 des modifications organisationnelles en CPR2A.

Lors des 5 revues de dossiers médicales, les praticiens-conseils ont abordé les thèmes suivants : la reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur, le recours contre tiers, la dégénérescence maculaire liée à l'âge, les affections psychiatriques et les polypathologies.

Les techniciens ont participé à 2 revues de dossiers administratives concernant la gestion d'une demande de maladie professionnelle et la prise en charge d'une prescription d'indemnités journalières.



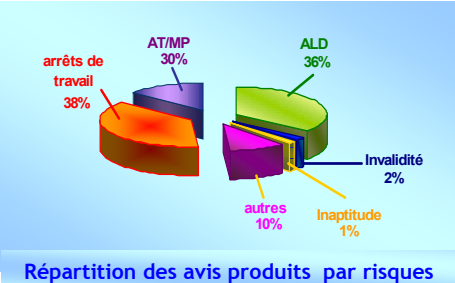
Service Médical
Nord-Est

2. Contrôle des prestations et Relations avec les assurés

2.1 Avis émis par le Service Médical

Le Service Médical a émis 16 162 avis en 2008.

Les médecins-conseils ont réalisé 26 % de contrôles effectifs tous motifs confondus.



Le contrôle des arrêts de travail s’est intensifié en 2008. Il représente 38 % des avis émis contre 30 % en 2007.

Les avis sur les demandes d’exonérations du ticket modérateur ont progressé également passant de 30 à 36 %.

2.2 Exonération du ticket modérateur (ETM)

Le nombre d’attributions d’exonération du ticket modérateur s’élève à 3 247 dont 2 919 pour les affections figurant sur la liste des ALD 30 soit 90 %.

Le Service Médical a traité 96,6 % de ces demandes dans le respect des délais prévus par les procédures.

Sur les 2 776 avis favorables, 5 % de procédures dérogatoires ont été accordées. En l’absence de médecin traitant désigné, l’exonération est accordée pour 6 mois.

2.3 Arrêts de travail

En 2008, le suivi global des arrêts de travail concerne 5 755 avis rendus tous risques confondus.

Les médecins-conseils ont convoqué 4 219 assurés pour ce motif, 14 % de plus qu’en 2007.

2.4 Invalidité

Le nombre d’attributions d’invalidité a diminué de 23 % par rapport à l’année précédente.



2.5 Inaptitude

Parmi les 125 demandes d’inaptitude au travail, 37 % ont fait l’objet d’un avis défavorable, ce qui reste sensiblement identique à l’année passée.

2.6 Incapacité permanente

Le total d’attributions de taux d’incapacité permanente en accident du travail et en maladie professionnelle a baissé de 13 %.

2.7 Maladies professionnelles

Trois cent quatre vingt trois maladies professionnelles inscrites aux tableaux ont été reconnues.



2.8 Expertises médicales au titre de l’article L 141-1

En 2008, 165 demandes d’expertises médicales ont été réceptionnées, ce qui représente une réduction de 11 % par rapport à 2007. En revanche, le taux d’avis des médecins-conseils confirmés par les experts a progressé, passant de 79 % en 2007 à 82 % en 2008.

2.9 Recours contre tiers

L’évaluation des frais futurs et les avis sur l’imputabilité des lésions concernent 56 dossiers.

Cette activité a augmenté de 39 % par rapport à l’an dernier.

3. Activité en Santé Publique

3.1 Contrôle contentieux

L’étude des ententes préalables de chirurgie esthétique initiée par la Cnamts a permis d’éviter 51 199 euros de dépenses.

La mise sous accord préalable des indemnités journalières d’un professionnel de santé, débutée le 17.11.2008, a entraîné le contrôle de 96 arrêts de travail. Elle se prolongera jusqu’au 16.03.2009 inclus.

Deux médecins généralistes ont fait l’objet d’un entretien incitatif portant sur leurs prescriptions d’arrêts de travail.

La vérification des ordonnances bi-zones d’un omnipraticien a mis en évidence un taux d’anomalies de 12 %. Le professionnel a été reçu par le Service Médical et a été destinataire d’une lettre de mise en garde. La mesure d’impact de cette étude a révélé une modification nette du comportement de ce médecin avec absence d’anomalie potentielle.

Le Service Médical de Longwy a procédé à plusieurs études, dans le cadre du plan loco-régional « contrôle contentieux ».

L’une d’elle portait sur la délivrance excessive par un fournisseur de bandes de contention pour un assuré. L’action a consisté à transmettre les pièces à la caisse primaire de Longwy qui disposait déjà d’un dossier contentieux à l’encontre de ce professionnel.

Une autre concernait la consommation pharmaceutique de 6 assurés. Ceux-ci ont fait l’objet d’une suspension de prestations et/ou d’un encadrement de leurs soins. Au 31.12.2008, 3 contrôles sont toujours en cours.

Enfin, le médecin-conseil a contrôlé les prescriptions de 2 médicaments (RIVOTRIL et TERCIAN) pour 4 patients.

3.2 Echanges confraternels

L’année 2008 a été marquée par un accompagnement des professionnels de santé plus soutenu.

Nombre d’échanges réalisés		
Année	Nbre d’échanges réalisés	Le nombre d’échanges confraternels réalisés a augmenté de 69 % en 2008
2007	173	
2008	293 *	

* dont 164 d’initiative régionale et 129 d’initiative nationale.

Répartition des échanges nationaux par thème et par cible				
Thèmes nationaux	Cibles	Objectif	EC réalisés	Refus
AAP*	généralistes	55	55	2
Iatrogénie	généralistes	49*	45	3
Réglementation (jusqu’en 2011)	pharmaciens	35	8	
Asthme (jusqu’en 02.09)	généralistes	32	12	4
Endodontie	chirurgiens dentistes	7	6	1
Explorations biologiques	généralistes	6*	2	1
PPC *	pneumologues	1	1	

* APP : anti-agrégants plaquettaires
* 1 médecin exclu car étude en cours
* programme à poursuivre en 2009
* PPC : pression positive continue

Les principaux thèmes nationaux et régionaux abordés lors des échanges sont : les anti-agrégants plaquettaires, la iatrogénie médicamenteuse, les indemnités journalières, les explorations thyroïdiennes, l’endodontie ou encore la maîtrise médicalisée à l’hôpital qui s’est intensifiée cette année.

Par rapport à 2007, le nombre de professionnels refusant l’échange avec le praticien conseil reste stable : 16 en 2007, 17 en 2008.

Iatrogénie médicamenteuse chez le sujet âgé (2006-2007-2008)

La troisième campagne d’échanges sur ce thème s’est déroulée en 2008, suite à la parution de nouvelles recommandations de la HAS.

Les principaux messages des praticiens conseils visent à inciter les médecins traitants à expliquer, dès l’instauration d’un traitement, sa durée limitée et la nécessité de l’arrêter progressivement.

Statines

Une étude descriptive sur un échantillon représentatif de patients a été mise-en-oeuvre dans 7 directions régionales dont la DRSM Nord-Est. Le remplissage d’un questionnaire en ligne a permis de réaliser un état des lieux de l’instauration de ces traitements et de leur conformité aux recommandations de l’AFSSAPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé).

Onze patients ont été ciblés par requête. Sept questionnaires ont été renseignés et 2 assurés examinés par le médecin-conseil.

ENTRED 2007/2010 (échantillon national témoin des personnes diabétiques)

Cette enquête constitue le socle du programme de surveillance du diabète en France et permet de guider la prise en charge de la maladie.

Différentes étapes de l’étude

Année	Action	Taux de participation nationale des assurés
2001-2003 (1ère étude)	échantillon + questionnaires	36%
2007-2010 (2ème étude)	échantillon + recueil d'informations par téléphone	48%
2008	recueil par requête des données de consommation	/

3.3 Suivi des contrats conventionnels

	Nbre de PS	Contrats acceptés	Contrats refusés
CSP patients diabétiques	2	2	0
CSP traitement anti-vitamine K	4	4	0
CBP bilan orthophonique	5	5	0

ZOOM SUR LE TRAITEMENT RAPIDE DES PROTOCOLES DE SOINS
Un binôme, composé d’un agent et d’un praticien-conseil de l’échelon local, a participé au groupe de travail régional chargé de tester les « fiches exonération du ticket modérateur ». Après évaluation, ces documents ont été validés et une gestion rapide et simplifiée des protocoles de soins a été mise en place. En effet, grâce à ces fiches, les secrétaires vérifient la présence sur le protocole des éléments permettant a priori d’accorder l’exonération du ticket modérateur, notamment le code CIM 10, les données biologiques, le traitement, les recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) et les mémos ALD. Les dossiers font ensuite l’objet d’une signature par lot par les praticiens-conseils. Cette année, 7 pathologies parmi les plus courantes sont traitées ainsi : diabète, cancer, coronarite, HTA, insuffisance cardiaque, artériopathies, affections psychiatriques. Par la suite, ce dispositif sera appliqué pour d’autres affections de longue durée.